

Communiqué de Ensemble! Un préfet quatre fois hors la loi ?

Category: Communiqués

écrit par jmfouquer | 1 mars 2018

Une autre république citoyenne et autogérée !

Le préfet des Alpes-Maritimes aura réussi un exploit digne d'un livre des records : avoir été désavoué quatre fois en moins d'un an par la justice !

Le Tribunal Administratif avait déjà reconnu le 31 mars puis le 4 septembre 2017 que le préfet avait porté atteinte au droit d'asile.

Depuis, c'est au sujet de reconduites à la frontière de mineurs que l'action de ce préfet a été condamnée par la justice, le 22 janvier puis le 23 février 2018, pour « atteinte grave et manifestement illégale portée à une liberté fondamentale ».

Il est temps de dire : ça suffit !

Dans une démocratie réelle, une seule de ces condamnations aurait dû immédiatement déboucher sur la mise hors d'état de nuire de cet homme dangereux pour les droits, les libertés et la protection de l'enfance.

La démission de ce préfet est une exigence élémentaire.

Il en est une autre : repenser sans attendre les institutions de la république jupitérienne et leur héritage monarchique et bonapartiste, pour inventer la république citoyenne et autogérée de demain !